

Philippin Excursions

1. Inscriptions

Votre inscription vous lie. Le contrat de voyage passé entre vous et nous prend effet avec l'acceptation sans réserve de votre inscription.. Lorsque vous inscrivez d'autres participants au voyage, vous répondez de leurs obligations contractuelles (en particulier le prix du voyage) à l'égal des vôtres.

A réception de votre inscription, nous vous adressons une confirmation. Les horaires exacts, les documents de voyage, la facture payable de suite vous parviendront environ 2-3 semaines avant le départ. Afin de pouvoir choisir vos places dans le car et faciliter notre organisation, nous vous conseillons de vous inscrire le plus tôt possible.

2. Assurances

A – Assurance annulation et rapatriement :

Une assurance pour frais d'annulation et rapatriement est obligatoire. Si vous n'êtes pas couverts pour de tels risques, vous pouvez en souscrire une auprès de notre agence.

B- Responsabilité civile :

Nos voyageurs sont couverts par notre assurance RC durant la marche du véhicule. Nous n'assurons aucune responsabilité en dehors.

C- Bagage et valeurs :

Nous attirons votre attention sur le fait que chaque participant est responsable de ses effets personnels. Nous vous recommandons de ne pas emporter d'objets de valeur. Nous ne prenons aucune responsabilité en cas de dommage, de perte ou de vol de bagage, de valeurs, bijoux, passeport ou tout autre objet. Vous avez la possibilité de conclure une assurance personnelle ou d'en souscrire une auprès de notre agence lors de la réservation.

3. Annulation par le voyageur

L'annulation d'un voyage par le client doit nous être communiquée au plus vite. Si vous annulez votre voyage jusqu'à 25 jours avant le départ, nous prélevons les frais de dossiers de CHF 60.- par personne ou de CHF 120.- au maximum par commande. Les frais de dossier ne sont pas couverts par une éventuelle assurance « frais d'annulations ». Si vous voulez annuler le voyage dans un délai plus court, nous sommes obligés de facturer en plus de cette taxe, les frais d'annulations suivants:

de 25 à 15 jours avant le départ : 30% du montant de la facture

de 15 à 10 jours avant le départ : 50% du montant de la facture

de 9 à 3 jours avant le départ : 90% du montant de la facture

2 jours ou non présentation au départ 100% du montant de la facture

Les prestations annexes, tels que spectacles, manifestations etc. seront facturés 100% dès réservation ferme.

4. Annulation par Philippin Excursions

A – Nos voyages requièrent un nombre minimum de participants, soit 15 personnes. Si ce nombre n'est pas atteint, nous nous réservons le droit d'annuler le voyage au plus tard 15 jours avant le départ. Toutefois, si nous maintenons un voyage avec un nombre inférieur à 15 personnes, le transport pourra être effectué avec un minibus de 14 places.

B – Si des raisons exceptionnelles et indépendantes de notre organisation (par exemple : catastrophe naturelle, grève, bouleversement du régime politique, etc) ne nous permettraient plus de garantir le bon déroulement du voyage ou la sécurité des participants, nous nous réservons le droit d'annuler le voyage. Nous vous en informerions le plus tôt possible.

Dans les deux cas, les montants déjà versés vous seraient remboursés dans leur totalité. D'autres indemnités ne peuvent être revendiquées.

5. Non utilisation de certaines prestations :

A – Si un voyageur ne participe qu'à une partie du programme compris dans le prix forfaitaire, la part des prestations non utilisées ne sera pas remboursée.

B – Si certaines prestations prévues dans le prix forfaitaire ne pouvaient avoir lieu, pour une raison indépendante de notre volonté (par exemple : conditions climatiques, événements locaux, défaut de l'un de nos prestataires ou autre), le prix de la prestation non fournie vous serait remboursé dans la mesure où celui-ci ne nous serait pas débité. Toute autre revendication de la part des voyageurs est exclue.

6. Pièce d'identité

Pour les voyages à l'étranger, chaque voyageur doit être muni d'un passeport ou d'une carte d'identité valable.